



Communiqué de presse

Paris, le 6 juin 2014

---

## Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2014

MILLIMAGES annonce avoir mis à la disposition du public les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à MILLIMAGES de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège de la société, pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Enfin, ces documents sont disponibles sur le site de MILLIMAGES : [www.millimages.com](http://www.millimages.com).

---

### A propos de MILLIMAGES

*MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs français du dessin animé. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 500 heures d'animation.*

---

### MILLIMAGES

Info Actionnaires  
corporate@millimages.com  
www.millimages.com  
Eurolist C, Euronext Paris  
Code ISIN : FR0010973479